

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Réunion à haut niveau du CAD 2025 : Déclaration du président**

Le présent document reflète la déclaration du président du CAD lors de la réunion à haut niveau.

Ce document est disponible en format PDF uniquement.

**JT03562751**



20 mars 2025 | Paris

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CAD

Le 20 mars 2025, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont réunis à haut niveau, aux côtés de pays de l'OCDE non membres du CAD, de Participants aux travaux du CAD, de pays candidats à l'adhésion à l'OCDE, de Partenaires clés et partenaires non gouvernementaux de l'OCDE, d'organisations internationales. Le CAD a accueilli son dernier membre en date, la Lettonie.

Lors de la Réunion à haut niveau, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) et d'autres participants ont mené une réflexion commune sur les préoccupations collectives concernant les évolutions géopolitiques en cours et les conséquences d'un paysage de la coopération internationale pour le développement plus instable. Les membres ont souligné que la crise actuelle, sans précédent, appelle d'urgence à renouveler les engagements et à recentrer les efforts afin d'accroître l'intensité et l'efficacité de la coopération internationale pour le développement et d'assurer un impact optimal des investissements d'aide publique au développement (APD), notamment par le canal du système multilatéral. Il s'agit de renforcer les partenariats à l'appui du développement en adoptant des approches à l'échelle de l'ensemble de la société afin de maintenir la confiance et de renforcer la coordination entre tous les fournisseurs de coopération pour le développement. Les membres ont souligné l'urgence de poursuivre les efforts coordonnés en vue de mobiliser davantage de financements privés au service du développement et ont insisté sur la nécessité d'intensifier le soutien à la création d'environnements favorables et de poursuivre le renforcement des capacités dans le cadre d'initiatives de mobilisation des ressources intérieures menées en fonction de la demande, en ne laissant personne de côté. Les membres ont réaffirmé le rôle fondamental du CAD dans l'architecture de la coopération internationale pour le développement, ainsi que la nécessité de prendre des mesures collectives, rapidement et à l'échelle mondiale, afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres ont invité instamment le CAD à continuer de bâtir un discours plus fort et renouvelé sur la coopération internationale pour le développement, grâce à la solidarité mondiale, y compris en tant qu'investissement à long terme à l'échelle mondiale dans un avenir plus prospère, durable, pacifique et sûr.

1. Nous assistons à l'amplification rapide des effets de l'accroissement de la pauvreté et des inégalités (notamment les inégalités entre les genres), du changement climatique, de l'appauvrissement du patrimoine naturel et de la biodiversité, des crises sanitaires, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conjuguée à une accentuation de l'instabilité générale en matière économique et sociale et des conflits. Les membres ont renouvelé leur engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses Objectifs de développement durable (ODD), tel que réaffirmé dans le récent Pacte pour l'avenir, afin de transformer notre monde et de faire en sorte que chaque être humain puisse vivre dans la dignité et le respect de ses droits, dans un environnement sûr et sain. Tout en prenant des mesures collectives et urgentes pour répondre à des priorités changeantes, les membres continueront de donner corps à l'action du CAD concernant la solidarité mondiale ; l'établissement d'un partenariat mutuel et bénéfique au service d'un monde juste, inclusif et durable ; la conduite d'un dialogue ouvert avec les pays partenaires ; et nos valeurs

fondamentales, à savoir la liberté, la démocratie, l'état de droit, la paix, l'égalité des genres, les droits humains et d'autres droits inaliénables adoptés par les Nations Unies pour mettre fin aux discriminations et à l'exclusion, et réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité qui font que certaines personnes sont laissées de côté.

2. Les membres se sont engagés à promouvoir des mesures et des actions concrètes pour renforcer le cadre mondial de financement du développement durable. Ils ont souligné l'importance capitale du multilatéralisme et se sont engagés à poursuivre la redynamisation de leur partenariat établi de longue date avec les Nations Unies et les institutions financières internationales. En outre, ils ont insisté sur l'importance de l'appropriation par les pays pour piloter les réformes et créer des conditions propices à l'investissement et à une croissance durable. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) offrira une occasion précieuse de renouveler ces engagements afin d'atteindre les ODD et de soutenir la réforme de l'architecture mondiale du développement.
3. L'aide publique au développement (APD) joue un rôle central dans le Programme à l'horizon 2030 et la définition d'un nouveau cadre mondial de financement du développement durable, en particulier pour les pays et les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, pour lesquels l'APD reste une source essentielle et résiliente de financement extérieur. Les membres ont réaffirmé leurs engagements respectifs en matière d'APD, notamment ceux pris par nombre d'entre eux à l'égard des objectifs des Nations Unies visant à consacrer 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD et 0.15-0.20 % à celle destinée aux pays les moins avancés (PMA), qui ont subi de plein fouet les effets des crises de la dernière décennie. Les membres se sont engagés à accroître leur impact et leur efficacité et à renforcer, adopter et défendre les normes les plus élevées en matière de transparence et de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement à l'échelle mondiale.
4. Conscients de l'évolution rapide du paysage de la coopération pour le développement, les membres se sont engagés à consolider les efforts déployés au niveau international pour promouvoir un financement du développement plus efficace, plus transparent et plus inclusif. Ils ont souligné la nécessité d'unir les forces et d'optimiser les synergies entre la coopération pour le développement, l'investissement privé, les échanges et l'innovation. Dans le cadre de ces efforts, ils défendront et préserveront l'intégrité de l'APD. Les actions menées devront être innovantes pour accélérer et renforcer le rôle de catalyseur de l'APD, tout en appuyant en permanence les services de base et le développement piloté au niveau local. Les membres s'efforceront d'améliorer la cohérence de leurs politiques publiques, de leurs activités et de leurs procédures, à tous les niveaux. Ils sont convenus de continuer à adapter le financement du développement aux besoins spécifiques des pays partenaires, en tenant compte en particulier des défis et facteurs de vulnérabilité en matière de développement propres aux PMA, aux pays en développement sans littoral (PDSL), aux petits États insulaires en développement (PEID) et à d'autres pays se trouvant dans des situations particulières.
5. Un engrenage de conflits violents réduit rapidement à néant les avancées obtenues de haute lutte sur le plan du développement dans les différentes économies et sociétés. Les membres se sont engagés à apporter une assistance et un soutien constants – y compris par le canal de la société civile – à l'ensemble des contextes touchés par un conflit, afin d'assurer leur transition vers la paix, la reconstruction et la stabilité. Conscients de l'interdépendance entre les déterminants de la fragilité, ils ont souligné la nécessité d'agir de manière précoce pour éviter que les situations

ne dégènerent en crise. Ils ont condamné toute violation du droit international et ont réaffirmé leur engagement à renforcer la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur l’articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, en veillant à adopter des stratégies de financement qui soient fondées sur des données factuelles et tiennent compte des conflits, et qui soient bien coordonnées et adaptées pour répondre aux besoins humanitaires urgents ainsi qu’aux besoins de reconstruction post-conflit et de développement à long terme. Les membres accélèreront leur soutien aux pays et aux populations touchés par la guerre et par la fragilité et l’insécurité croissantes, notamment dans le contexte de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, au Moyen-Orient (par exemple en Cisjordanie et à Gaza) et en Afrique (Soudan et République démocratique du Congo). Les membres du CAD intensifieront leurs travaux sur la reconstruction et le redressement après un conflit et renforceront notamment la coordination entre les donateurs afin de promouvoir l’appropriation par les pouvoirs publics, d’assurer la capacité d’absorption des pays partenaires et de favoriser le développement du secteur privé. À cette fin, ils se sont engagés à renforcer la cohérence et la complémentarité du soutien financier.

### **L’union fait la force : Approfondir et élargir les partenariats internationaux**

6. Afin de nous acquitter de notre responsabilité commune telle qu’inscrite dans le Programme 2030, les membres ont réaffirmé leur ferme détermination à continuer de promouvoir, en les renforçant, des dialogues ouverts, stratégiques et inclusifs, en associant l’ensemble des parties prenantes de la coopération pour le développement, y compris les partenaires de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud.
7. Pour s’assurer que les activités du CAD en matière de coopération pour le développement sont bien adaptées au monde de demain, les membres ont exploré de nouvelles pistes pour approfondir la collaboration avec les gouvernements des pays partenaires et les acteurs locaux et leur permettre de faire entendre leur voix, afin de cerner et de comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations, d’améliorer les partenariats à l’appui du développement et d’apporter une valeur ajoutée à travers le dialogue et l’apprentissage. Parmi ces pistes figurent notamment la mise à profit de partenariats horizontaux tels que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (le Partenariat mondial) et le Partenariat pour l’action noué entre le CAD et l’Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Les membres ont souligné la nécessité de renforcer les partenariats avec les PMA et les pays les plus vulnérables et les plus fragiles. Ils continueront de contribuer au Partenariat OCDE-Afrique, en mobilisant l’expertise du CAD et en resserrant les liens avec les pays partenaires et les fournisseurs.
8. Les membres ont confirmé qu’ils continueront de nouer des partenariats, notamment avec des donateurs nouveaux et émergents, parallèlement aux dialogues régionaux déjà en place avec les fournisseurs arabes et les pays d’Amérique latine et des Caraïbes et aux réunions annuelles consacrées à la coopération triangulaire. Ils ont salué la vaste communauté de parties prenantes – pays non membres du CAD, organisations multilatérales, fondations philanthropiques, société civile et acteurs de la coopération décentralisée pour le développement – qui contribuent à la transparence, à la redevabilité et à l’inclusivité des statistiques du CAD sur le financement du développement. Ils se sont félicités de la mobilisation plus forte en matière statistique, apprécient la participation des fournisseurs hors CAD et continueront d’étendre la collecte de données.

9. Les membres ont reconnu le rôle essentiel que joue la société civile pour assurer une coopération efficace pour le développement. Dans le droit fil de la Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, ils ont mis en lumière la nécessité de protéger l'espace civique et ont réaffirmé leur engagement à donner les moyens à la société civile – en particulier aux organisations de femmes ou dirigées par des femmes – de participer au dialogue et aux consultations organisés dans le cadre des processus décisionnels, à la mise en œuvre et aux processus de suivi et de redevabilité, et de promouvoir des solutions pilotées au niveau local. Les membres ont fait valoir l'intérêt de leur engagement auprès des organisations de la société civile (OSC) au moyen du Cadre de dialogue CAD-OSC pour éclairer les travaux du CAD.
10. Les membres ont reconnu la nécessité d'instaurer une collaboration active avec d'autres partenaires multilatéraux. Une telle collaboration renforce l'action collective face aux problèmes mondiaux, soutient les initiatives de renforcement des capacités et améliore l'efficacité et l'efficience des programmes internationaux de développement grâce à des partenariats stratégiques et à la promotion du dialogue, à la mise en commun des pratiques optimales et à l'harmonisation des efforts. Une collaboration active permet également de veiller à ce que les politiques publiques soient bien conçues et effectivement mises en œuvre, en optimisant leurs retombées sur le développement durable, la croissance économique et la résilience de la société.
11. Le retrait de la Liste des pays bénéficiaires de l'APD représente une étape importante en matière de développement, qu'il convient de saluer. Ce processus exige néanmoins de la préparation et un partenariat pour s'assurer que les pays puissent obtenir des financements suffisants en termes de quantité mais aussi de qualité après leur retrait de la Liste, notamment pour faire face à des vulnérabilités spécifiques que leurs recettes ne permettent pas à elles seules de traiter. À titre de première étape importante, les membres sont convenus de renforcer le processus de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD afin de permettre des transitions plus fluides, d'assurer la pérennité des financements et d'établir un partenariat qui perdure après le retrait de la Liste. Le CAD consultera plus avant les partenaires et sollicitera de nouveau leur point de vue concernant l'approche proposée, et il réexaminera et révisera les procédures définies dans le cadre de ce processus renforcé en 2027. Cet exercice consistera notamment à mener une réflexion sur les mesures plus générales du développement durable, sur la manière dont ces mesures pourraient utilement étayer les décisions d'allocation des ressources, sur les critères d'éligibilité à l'APD et sur la fréquence du réexamen de la situation des pays éligibles à l'APD.

### **Une coopération efficace pour le développement : tenir les engagements et maintenir l'élan politique**

12. Les membres ont réaffirmé leur attachement commun aux principes d'une coopération pour le développement efficace et fondée sur des données factuelles, qui ne laisse personne de côté. Ils ont précisé que le principe d'efficacité de la coopération pour le développement était profondément ancré dans le mandat du CAD et ont relevé la nécessité impérieuse d'améliorer la qualité, les résultats et l'impact des efforts du CAD en matière de développement, par exemple au moyen de mécanismes de financement axés sur les résultats.
13. Les membres ont souligné la nécessité de maintenir l'élan politique en faveur d'un programme d'action pour l'efficacité redynamisé, pris en main et piloté par l'ensemble des parties prenantes. Ils ont réaffirmé l'importance de participer aux plateformes existantes et de les renforcer, notamment le Partenariat mondial, son exercice de suivi régulier de l'efficacité, sa prochaine

Réunion à haut niveau et le Forum de Busan du Partenariat mondial. Les membres favoriseront une coopération plus efficace à l'appui du développement grâce au Partenariat mondial à travers une action et une institutionnalisation au niveau des pays, ainsi que par l'exercice de la redevabilité à l'échelle mondiale, l'apprentissage et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile et les fournisseurs non membres du CAD.

14. Les membres se sont engagés à favoriser l'appropriation par les pays partenaires et à renforcer la capacité d'agir des acteurs locaux, régionaux et nationaux, y compris la société civile. À la faveur d'approches à l'échelle de l'ensemble de la société et en s'appuyant sur les engagements pris au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (*Grand Bargain*), ils associeront les parties prenantes à tous les niveaux – des pouvoirs publics aux organisations de terrain – dans le cadre de la promotion d'une coopération pour le développement pilotée au niveau local. Les membres ont décidé d'élaborer des lignes directrices et des mesures allégées pour la coopération pour le développement pilotée au niveau local et de s'attaquer aux obstacles qui empêchent les progrès collectifs. Reconnaisant l'existence de divers points de vue à cet égard, ils feront entendre la voix de toutes les femmes et les filles ainsi que de la jeunesse et favoriseront leur participation pleine et entière, constructive et sur un pied d'égalité au dialogue sur les politiques et à la planification stratégique, en veillant à ce que ces parties prenantes jouent un rôle de chef de file dans le développement durable.
15. Les membres ont réaffirmé que l'APD et les autres formes de financement public du développement devaient être équitables et inclusives, cibler en priorité les plus pauvres et profiter d'abord aux plus défavorisés. Ils se sont engagés à renforcer l'orientation de la coopération pour le développement vers la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays partenaires, ainsi que son impact dans ce domaine, notamment en appuyant l'élaboration des orientations à venir de l'OCDE sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Aux côtés des partenaires, les membres soutiendront les services de base tels que l'accès à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. En outre, ils se sont engagés à accélérer l'intégration de l'égalité des genres, et à accroître les financements dans ce domaine, en tant que levier essentiel du développement économique et social, comme ils l'ont fait dans la Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Nous nous engageons par ailleurs à lutter contre l'exploitation sexuelle, les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide, comme convenu dans la Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Les membres restent attachés à la promotion, à la protection et à la réalisation de tous les droits humains, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action de Pékin et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), y compris des résultats de leurs conférences d'examen, et restent déterminés à soutenir la santé et les droits sexuels et reproductifs dans ce contexte. Ils entendent également renforcer leurs efforts en matière d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées.
16. La transformation numérique en cours dans les économies, qui concerne la quasi-totalité des sphères de la société, offre une occasion stratégique d'accélérer les progrès en direction des ODD. Les membres se sont engagés à œuvrer pour que les initiatives de transformation numérique dans le cadre de la coopération pour le développement reposent sur des principes d'ouverture, de transparence et d'inclusivité, tout en étant sûres, responsables d'un point de vue éthique, respectueuses du climat et conçues pour être centrées sur l'humain. Ils ont reconnu l'importance

de leur rôle pour accompagner les médias libres dans leurs efforts visant à s'adapter au nouvel environnement informationnel et pour soutenir l'intégrité de cet environnement en tant que fondement de la démocratie et du développement, conformément aux principes nouvellement adoptés par le CAD.

17. Les membres ont pris acte de la nécessité de renforcer sensiblement la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD), dans le droit fil de la Recommandation du CAD et de la Stratégie de l'OCDE pour le développement, en cours d'élaboration. Ils privilégieront donc la promotion des efforts déployés à l'échelle de l'OCDE pour faire face aux effets transnationaux des politiques publiques et des financements au-delà de la coopération pour le développement, et le soutien à ces efforts. Les membres du CAD ont demandé instamment que toutes les politiques et normes de l'OCDE fassent systématiquement l'objet d'un examen en interne afin de déterminer leurs retombées sur le développement durable, eu égard à leurs conséquences imprévues potentielles.
18. Les membres ont mis en relief le rôle de la transparence pour renforcer l'efficacité du développement, mettant l'accent sur la haute qualité des données, les outils numériques, la communication en temps opportun des rapports, la publication des données et l'analyse fondée sur des données factuelles des statistiques relatives au financement du développement et aux financements privés mobilisés. Ils ont reconnu la nécessité de renforcer la notification et la transparence concernant la part de l'APD programmée au niveau des pays. Les membres travailleront en étroite collaboration avec d'autres fournisseurs publics de coopération pour le développement, en accordant une attention particulière à l'adhésion aux normes et pratiques internationales visant à améliorer la transparence et la redevabilité, le cas échéant en collaboration avec le Forum international sur le soutien public total au développement durable (TOSSD).

### **Mobiliser des capitaux privés à l'appui du développement : vers un avenir plus robuste, plus équitable**

19. Si l'on veut répondre efficacement aux besoins croissants de financement à l'appui du développement durable, il faut que tous les acteurs, y compris les fournisseurs de coopération pour le développement, intensifient sensiblement leurs efforts. La mobilisation de financements du secteur privé grâce à un usage stratégique des ressources d'APD n'a pas encore eu des effets à la hauteur des attentes, même si l'on commence à voir apparaître des signes de progrès. Il convient donc de renforcer l'utilisation adéquate, proportionnée et équilibrée des différentes sources de financement, et de permettre aux pays de recourir à une combinaison d'interventions adaptées à leurs contextes, besoins et vulnérabilités. L'APD demeurera un moyen de financement du développement crucial pour les contextes les plus défavorisés. Les membres ont reconnu l'urgente nécessité d'intensifier le soutien permettant de mettre en place des conditions plus favorables et de mobiliser des ressources intérieures supplémentaires, notamment dans les PMA, les PDSL et les PEID. En fonctionnant en système, les membres amélioreront le rôle des institutions de financement du développement (IFD) et collaboreront étroitement avec les banques multilatérales de développement (BMD).
20. Les ressources intérieures constituent le pilier le plus durable et le plus fiable du financement à l'appui du développement – une source vitale de financements pour des secteurs clés, indispensable si l'on veut combler les déficits de financements nécessaires à la réalisation des ODD. Compte tenu du potentiel catalytique de l'APD pour mobiliser des ressources intérieures,

le CAD intensifiera les investissements visant à améliorer les systèmes et à s'assurer de l'efficacité de leur utilisation, dans le respect du principe d'appropriation par les pays. Les membres ont pris acte du fait que des systèmes fiscaux justes, transparents et fiables améliorent la confiance que les citoyens accordent aux pouvoirs publics et consolident le contrat social. Ils sont prêts à intensifier les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités selon la demande et en fonction du contexte, en particulier pour la conception et la mise en œuvre de stratégies de financement des pays, telles que les cadres de financement nationaux intégrés (INFF), ou de plateformes permettant que les ressources soient en adéquation avec les priorités nationales ; ils s'attacheront également à faciliter l'accès à des solutions de financement innovantes. Il s'agira notamment d'améliorer les systèmes de gestion des finances publiques, d'élargir l'assiette fiscale nationale et de renforcer l'efficacité et l'équité de la fiscalité.

21. Les membres sont déterminés à déployer une approche harmonisée, systémique de la mobilisation de financements privés, en faisant fond sur les pratiques optimales et sur le principe de redevabilité qui se dégagent des travaux de l'ensemble de l'OCDE. Grâce à notre base de données factuelles relative aux mécanismes de financement mixte permettant la mobilisation de financements privés au service du développement, tels que les garanties, les rehaussements de crédit et d'autres instruments de financement innovants, les membres apporteront leur contribution à un instrument à l'échelle de l'Organisation sur la mobilisation des financements privés. Les membres s'emploieront également à accroître le financement en monnaie locale dans les BMD et les IFD afin d'attirer des investisseurs privés et de mobiliser des capitaux. En outre, ils assureront un impact accru grâce à une notification plus complète, standardisée et granulaire et à la communication d'informations sur la mobilisation de financements privés en fonction des besoins – tout en reconnaissant les impératifs de confidentialité du secteur privé –, et à une plus grande transparence, par exemple en encourageant une ouverture plus large de la base de données mondiale sur les risques sur les marchés émergents, la Global Emerging Markets Risk Database (GEMs).
22. Le recours stratégique au financement mixte peut s'avérer particulièrement efficace pour maximiser l'impact sur le développement qu'a la mobilisation de capitaux privés à l'appui du développement durable. Les membres s'assureront que le financement mixte est utilisé dans le respect des Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte et des notes d'orientation actualisées pour la mise en œuvre de ces Principes. Ils normaliseront et répliqueront les modèles, instruments et structures de financement mixte qui permettent de mobiliser des financements privés à grande échelle, notamment au moyen de garanties, de fonds structurés, de financements à impact, d'obligations vertes, sociales, durables ou liées au développement durable (GSSS) ou de la mobilisation de différents actifs via l'intermédiation. Les membres étudieront les moyens de mutualiser les actifs provenant d'interventions de financement du développement et les rendre accessibles aux investisseurs institutionnels via les marchés publics et privés.
23. Les niveaux élevés d'endettement partout dans le monde et les obligations au titre du service de la dette demeurent préoccupants. Les membres ont souligné la nécessité pour les pays emprunteurs ainsi que les créanciers publics bilatéraux et les créanciers privés d'œuvrer main dans la main pour éviter et résoudre les situations d'endettement insoutenable, et mettre en œuvre le Cadre commun du G20 de manière prévisible, opportune, ordonnée et coordonnée. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale devait renforcer la transparence de la dette, au moyen d'actions de tous les créanciers et pays débiteurs.

24. Les membres ont décidé de promouvoir la conduite responsable des entreprises (CRE) de sorte que les activités des entreprises et des investisseurs cadrent avec les besoins de la société, notamment par l'élaboration d'un guide sur la CRE et la coopération pour le développement, et d'une recommandation du CAD en temps voulu. Les flux financiers illicites ont une incidence disproportionnée sur les perspectives de développement des pays partenaires. Par conséquent, les membres continueront de combattre toutes les formes de corruption et de financements illicites en encourageant des approches innovantes fondées sur le risque, en droite ligne de la Recommandation du Conseil de l'OCDE à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption.
25. Les financements publics et privés – notamment les dons et les instruments concessionnels et non générateurs de dette – constituent un volet important de la satisfaction des besoins de financements en faveur du développement, de l'action climatique et de la biodiversité. Les membres ont établi que l'exploitation de synergies et la mise à profit de retombées bénéfiques requièrent une approche intégrée, car aucun pays ne devrait avoir à choisir entre lutter contre la pauvreté et lutter pour la planète. Il s'agit notamment de se concentrer davantage sur l'établissement de partenariats innovants alignés sur le Programme à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et sur la promotion de changements porteurs de transformations visant un développement écologiquement viable, résilient face au changement climatique et bas carbone.
26. Une infrastructure robuste et durable est indispensable à la croissance économique, au bien-être social et à la résilience environnementale. Les membres ont pris acte du rôle de catalyseur que joue l'APD pour mobiliser des financements à l'appui de projets axés sur des infrastructures de qualité, favoriser un développement inclusif, améliorer la connectivité et permettre l'accès à des services essentiels – comme les énergies propres, les transports ou les réseaux numériques – à un coût abordable pour tous.

### **Bâtir un CAD axé sur sa mission et sur les partenariats pour façonner l'avenir du développement**

27. Dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les membres du CAD œuvreront à la mise en place d'une architecture mondiale du développement plus inclusive et efficace, reposant sur une approche plus solide fondée sur des règles. S'appuyant sur son mandat et son avantage comparatif, le CAD poursuivra sa mission en procédant à la collecte et à l'analyse de données, en formulant des conseils stratégiques fondés sur des éléments factuels, en mettant en commun les bonnes pratiques et en déployant des efforts d'établissement de normes. Les membres du CAD sont attachés au rôle du Comité en tant qu'espace de collaboration propre à favoriser l'apprentissage entre tous les partenaires et fournisseurs de développement, notamment en examinant de nouvelles possibilités de dialogue et en mettant à profit le rôle fédérateur des Nations Unies dans une architecture mondiale du développement inclusive et résiliente.
28. Les membres du CAD se sont engagés à accroître l'impact du financement du développement et veilleront à ce que l'APD s'adapte aux évolutions mondiales dans un paysage de la coopération pour le développement en rapide mutation. Enfin, les membres ont insisté sur l'importance de l'APD et sur son rôle de catalyseur dans la mobilisation d'investissements additionnels dans le cadre de partenariats et de collaborations en faveur d'un développement durable inclusif pour l'avenir.